

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 17

Artikel: Le Bonivard
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219478>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les matins sont les plus nombreux. Malbout lui-même en est un. On le voit bien lors des élections, il se livre à ce que d'autres que lui, fruste, appellent l'éclectisme, parce qu'il est originaire du canton de M. Schulthess. Alors, il pense que ce qui vient d'Argovie n'est pas plus mauvais que ce qui vient de Genève. D'ailleurs, les Argoviens et les Vaudois ne sont-ils pas des libérés tous deux ; ils ont, les uns sur les bords de l'Aar, les autres sur les bords du Léman, peiné pour LL. EE. Aujourd'hui, la paix est faite avec Berne. Malbout se propose de dresser la liste de tous les confédérés qui ont fait partie du bataillon 7 et de prouver que les nonante-neuf centièmes ont perdu l'accent d'Outre-Sarine pour prendre celui de chez nous. Il ne leur reste plus que le nom. Quant à son père à lui, il est de bonne souche vaudoise et plusieurs de ses cousins sont établis depuis plusieurs générations en Savoie. Sa mère, venue en place à Lausanne, après avoir passé sa prime jeunesse à Aarau, a épousé un Welsche, sans hésitation, et suivant cet instinct sûr qui réunit les extrêmes pour harmoniser le tout, en passant par quelques-unes de ces dissonances sans lesquelles la vie serait d'une monotonie désespérante.

Jean de la Cerjaulettaz.

LE BONIVARD

A propos de l'accident arrivé au *Bonivard*, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler ici ce que la *Gazette* disait au lendemain de l'inauguration du nouveau vapeur, fin juin 1868 :

« Toute la population d'Ouchy et des environs était accourue sur le quai pour souhaiter la bienvenue à ce nouveau bateau et le saluer avec le canon de fête, car l'on est heureux d'apprendre que les administrateurs vaudois de ce bateau appartenant à une Société vaudoise ont réussi à combattre des influences étrangères et des intérêts privés qui auraient voulu sacrifier le principal port vaudois et le plus productif dans le but égoïste d'établir un service direct entre Genève et Vevey.

Sauf erreur, c'est le *Bonivard* qui inaugura le service direct Genève-Ouchy (par Thonon et Evian) — Villeneuve — Bouveret. Il passait à midi à Ouchy.

Le 29 juin avait lieu une course d'inauguration. Parti de Morges à 11 heures, le *Bonivard* traversa le lac, sur Thonon, puis Evian, continua sur Montreux, Vevey, et enfin Ouchy. Il avait été construit pour le compte de la Compagnie l'Helvétia, qui offrit à ses invités un banquet à Evian. M. le Conseiller fédéral Challet-Venel était au nombre des assistants.

La course d'essai officielle avait eu lieu le 24 juin. Arrivé du chantier de Morges à Ouchy, le *Bonivard* fila directement sur Genève, et mit 1 h. 56 minutes pour franchir cette distance de 50¹/₂ kilomètres.

Le grand salon, disait l'*Etafette*, se distingue par son bon goût ; celui de poupe destiné aux fumeurs constitue une innovation particulièrement heureuse.

Depuis lors !...

« Durant cette rapide traversée, à partir de Morges, on a pu suivre du *Bonivard* la marche du train de l'Ouest jusqu'à son entrée dans Genève ».

Les vieux Lausannois se souviennent sans doute des anciennes couleurs du *Bonivard* : vert et noir, avec un filet rouge. Deux seuls bateaux étaient blancs : le *Chablais* et le *Petit Mont-Blanc*. Cette couleur fut reprise avec le *Cygne*, la *Mouette* et le *Mont-Blanc*. Après avoir appartené à différentes sociétés particulières, les bateaux de la flotte furent réunis par la Compagnie générale de navigation. L. M.

C'est presque ça. — On demande à un Marseillais s'il a visité l'Amérique. Et il répond avec un petit rire entendu :

— Oui, à peu près.

— Comment, à peu près ?

— Oui, je suis allé jusqu'au Havre ; et l'Amérique, té, c'est en face !

POUR LA POLICE !

POUR », vous avez bien lu, et non « contre ». Ça vous étonne ?... Et pourquoi pas ?... Assez de gens, dans leurs propos et parfois même dans leurs actes, malmenent la police. Il est bon de rétablir la balance et de plaider un peu la cause de la gendarmerie et de la police. Nous ne pourrions, du reste, nous passer ni de l'une ni de l'autre.

« Il n'y a pas de sots métiers, il n'y a que de sottes gens ! » assure un dicton familial, et ce n'est pas moi qui prétendrai le contraire. Mais le proverbe n'empêche point que certains emplois, d'ailleurs fort honorables, semblent avoir été voués, de toute éternité aux sarcasmes des fous ou à la défaveur populaire.

Tels, par exemple, ceux de percepteur de l'impôt, d'huissier ou d'agent de police. Passe encore pour les deux premiers : leurs occupations habituelles expliquent suffisamment l'accueil un peu froid qu'on leur réserve d'ordinaire. Mais les agents de police ? Pourquoi faut-il que dans tous les temps et dans tous les pays, ces gardiens vigilants de l'ordre public, qui protègent nos personnes et nos biens contre les individus mal faits pour vivre en société, aient à compter — même de la part des honnêtes gens — avec une méfiance incurable et un état d'esprit sourdement hostile ?

C'est encore une de ces fatalités contre lesquelles on s'insurgerait en vain. L'âme des fous est ainsi faite, et vous ne la changerez pas. Rien ne réjouit plus les enfants, au théâtre des marionnettes, que de voir Guignol rosser le commissaire. Les peuples, qui sont de grands enfants, ont à peu près la même mentalité. Ils exigent bien qu'il y ait de l'ordre et des lois, mais ils n'ont pas de plus grand plaisir que de critiquer vertement ceux qui font respecter l'un et appliquer les autres.

Vous aurez beau accumuler les raisonnements et les exhortations, il en sera toujours — sur tout dans les villes — comme au temps où Philippe le Bel disait avec une mélancolie résignée : « Mes Parisiens demandent à grands cris d'être protégés contre les tire-laine, mais ils passent leur temps à rosser le guet ! »

* * *

Hé oui, on ne songe peut-être pas assez, lorsqu'on écrase sous le blâme les modestes représentants de la force publique, que ces humbles gens exercent un métier bien ingrat ! Certes, je ne prétends point poser ici pour le respect de l'autorité, et il m'est arrivé plus souvent qu'à mon tour de prendre un malin plaisir à cogner sur l'arche sainte du gouvernement. Mais pourquoi nous en prenons-nous avec tant de rigueur aux menus fonctionnaires qui végètent péniblement dans les sous-sols de la hiérarchie ? Ils ne sont pas les auteurs des lois et des règlements dont l'application provoque notre mauvaise humeur, et leur rôle consiste, pour un salaire infime, à observer paisiblement la consigne.

En république comme en monarchie, il n'existe pas de fonctionnaires envers lesquels on soit plus exigeants qu'envers le gendarme ou le garde-police. Pour être à peu près à la hauteur de sa tâche, ce modeste serviteur de la communauté devrait avoir du tact comme un vieux diplomate, être sobre comme un quaker, doux comme un évangéliste, robuste comme un fort de la halle, courageux comme Roland, patient comme un fakir, rusé comme un Japonais, poli comme un Chinois, discret comme un confesseur, agile comme un mousse et vigilant comme un Peau-Rouge. N'est-ce pas le cas de parodier un peu le mot célèbre de Figaro et de dire : « Aux vertus qu'on exige d'un bon gendarme, je ne sais pas trop quel conseiller d'Etat serait digne de l'être ? »

Du reste, je ne suis pas très sûr qu'avec le merveilleux ensemble de qualités qui suffirait à constituer le type chimérique de « l'homme parfait », l'agent de police ou le gendarme arriverait à contenter tout le monde. Sa destinée est d'avoir toujours tort : c'est écrit et il n'y échappera pas ! S'il intervient, il commet « un excès de

zèle regrettable », et s'il n'intervient pas, il méconnaît « le plus élémentaire de ses devoirs ». Quand il est trop coulant, il trahit la mission sacrée qui lui est confiée : lorsqu'il dresse procès-verbal, il se livre à des vexations inutiles. Se défend-il ? c'est une brute. Mais il est entendu que s'il ne se défend pas, c'est un lâche. Avouez qu'il est des circonstances où le pauvre diable doit se trouver perplexe...

* * *

Mais en voilà assez. Je ne suis pas payé, comme bien vous pensez, pour écrire un plaidoyer en faveur de Pandore, si maltraité par la chanson et par les avocats. Pandore n'aurait du reste pas le moyen de m'offrir des honoraires princiers. En retour de toutes ces vertus qu'il exige de lui, l'Etat lui sert, en moyenne, une liste civile de quelques cents francs par mois. Pour ce prix, on ne peut pourtant pas peupler la gendarmerie de docteurs en droit et de lauréats en philosophie !

Je veux simplement dire qu'en beaucoup d'occasions, il serait bon de se donner le temps de la réflexion avant de couvrir d'un blâme collectif cette institution généralement dénigrée : la police. Elle n'est pas parfaite, c'est entendu, mais c'est un malheur qu'elle partage avec beaucoup d'autres institutions humaines. Sa tâche est particulièrement délicate. Elle est de celles qui ne peuvent être remplies consciencieusement qu'avec l'appui moral du public — lequel est le premier intéressé, après tout, à ce qu'elle soit bien faite.

Dans ce bas monde, ne l'oublions pas, il n'y a que les législateurs qui soient infaillibles !... C'est un phénomène que j'ai du reste toujours admiré, de voir des gens que rien d'extraordinaire ne désignait à l'attention de leurs contemporains, devenir soudain capables, dès qu'ils ont été piqués par la tare de la politique, d'ergoter avec une impressionnante conviction sur les sujets les plus disparates : brevets d'invention, pêche aux écrevisses, chemins de fer, stratégie, culture des asperges, enseignement universitaire, dessèchement des marais, droit matrimonial, maladies des poules, ponts et chaussées, assurance vie, maladie et accidents, système douanier, vins artificiels, protection de la jeune fille, fusil automatique, viandes congelées, entreprises électriques, naissances doubles ou triples et trajectoires rassantes, sans parler de beaucoup d'autres choses dont l'énumération serait fastidieuse. Il faut croire que cette omniscience leur vient comme ça, tout d'un coup, dès qu'ils ont pris contact avec le fauteuil.

Les gendarmes ne demanderaient peut-être pas mieux que d'être députés. Mais la loi, hélas, leur interdit pareille ambition... P.-H. C.

Nouveau Manuel de Patiences à un et deux jeux de 52 cartes recueillies et expliquées par Marie Roos. Editions Spès, Lausanne. Fr. 1.50.

Ce nouveau Manuel de patiences est un très modeste complément aux nombreux ouvrages publiés déjà sur le même sujet. L'éveil des « patiences », c'est la monotonie, on l'a déjà remarqué souvent. Lorsque les fidèles de la « réussite » ont fait un certain nombre de fois le même jeu, ils souhaitent autre chose... ils demandent du nouveau. On ne peut donc manquer d'accueillir avec sympathie ce petit opuscule. La vie moderne, si tripidante et fatigante, met chaque jour nos nerfs à rude épreuve : si la « patience » n'existait pas, il faudrait l'inventer ! C'est un délassement arable, peu coûteux, à la portée de tous, « solide rempart contre l'ennui » et les moqueurs ont tort !

REMÈDES POPULAIRES ANCIENS

LS sont nombreux les remèdes populaires anciens, et souvent moins sots qu'on le pense. Nous serions reconnaissants à nos lecteurs s'ils voulaient bien nous transmettre une copie de ceux qu'ils pourraient trouver dans de vieux documents, en nous indiquant la date et la source. En attendant, voici ce que nous trouvons sur un vieux papier, sous le titre :

Remède souverain pour faire passer la fièvre. 1785.

(Nous respectons scrupuleusement l'orthographe).

Choses à observer avant de faire le remède suivant pour la fièvre : 1° Laisser passer cinq ou sept accès. 2° Se purger une fois ou deux auparavant.

Remède. — Vous prenez deux dragmes de quinquina que vous mettez dans un gobelet, dont vous faites